

PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Vous êtes professionnel de santé

Chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien ou sage-femme

et vous projetez d'exercer en libéral en Île-de-France ?



**Quelles démarches accomplir ?
Où exercer ? S'installer seul ou
en groupe ?**

Pour répondre à vos questions et vous aider à concrétiser votre projet, l'Association inter-URPS francilienne organise chaque mois, dans chaque département, des permanences locales d'aide à l'installation, en collaboration avec les délégations départementales de l'ARS, les CPAM franciliennes, les Ordres et les URPS des professions concernées.

**Pour vous inscrire
gratuitement
à une permanence :**

www.aiuf.fr